

Nantes, le 25 juin 2001

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLATE-FORME AEROPORTUAIRE DE NOTRE DAME DES LANDES

Communiqué commun des participants au comité de pilotage du 25 juin 2001

Le 26 octobre 2000, le gouvernement a adopté les projets de schémas multimodaux de services collectifs de transports de voyageurs et de marchandises. Dans ce cadre, il est prévu d'aménager sur le site de Notre-Dame-des Landes un nouvel aéroport, destiné à se substituer à la plate-forme actuelle de Nantes-Atlantique, afin de valoriser la dimension internationale et européenne des échanges de l'ouest atlantique dans son ensemble. La capacité et les dessertes routières et ferroviaires de ce futur aéroport seront définies en conséquence.

Le 14 mai 2001, la commission nationale du débat public a retenu le principe de l'organisation d'un débat public propre à ce projet de nouvel aéroport.

Le Ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement a demandé, le 16 mai 2001, au Préfet de la région Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique, de mener pour juillet 2002, l'ensemble des études fonctionnelles, socio-économiques et techniques permettant d'engager un débat public sur ce projet .

A cet effet, le Préfet de la région Pays de la Loire, Préfet de la Loire-Atlantique, a réuni le 25 juin 2001, un comité de pilotage associant le Préfet de la région Bretagne, les conseils régionaux Bretagne et Pays de la Loire, les conseils généraux de la Loire-Atlantique et d'Ille-et-Vilaine, la communauté urbaine de Nantes et la communauté d'agglomération de Rennes.

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

8, rue de Chateaubriand - 44000 NANTES - Téléphone : 02.40.08.64.64 - Télécopie : 02.40.47.66.66
adresse postale : 6, quai Ceineray - BP 33515 - 44035 NANTES CEDEX 1

D:\Anouslacipa\Web_Forum\News\c_bord\communique.presse.comite du 25 juin 2001.doc

Ce comité de pilotage s'est déroulé en présence des représentants de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres, du SIVU de Notre-Dame-des-Landes et du district de Blain.

Le syndicat mixte d'études associant les collectivités locales et les communes concernées par le projet de nouvel aéroport est en cours de constitution. Il siègera au sein du comité de pilotage.

Le comité de pilotage a défini une première liste d'études destinées à alimenter le débat public. Ces études concernent les points suivants :

- le contexte européen, national et inter-régional des déplacements ;
- quel aéroport pour le grand Ouest (impact sur l'aménagement du territoire, solutions alternatives, atouts du site de Notre-Dame-des-Landes, complémentarité avec les autres aéroports) ?
- le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et de ses dessertes routières et ferroviaires;
- les impacts du projet d'aéroport sur l'environnement ;
- les impacts socio-économiques du projet (habitat, agriculture, économie, foncier, transports, etc...) ;
- le devenir de l'aéroport de Nantes-Atlantique.

Ces études seront conduites principalement par l'Etat et le syndicat mixte créé à cet effet par les collectivités locales et les communes concernées.

Sans attendre le début du débat public, qui sera organisé par la commission nationale du débat public, des concertations seront engagées, avec les communes concernées par le projet, pour présenter l'état d'avancement des études et pour associer et informer les populations.